

BILAN DE COMPETENCES - DECLIC

NATURE DE L'ACTION

Le bilan de compétences est une démarche cadrée par la loi loi 91-1405, 2018-771 et les articles L6313-1, L6313-4, R6313-4 à R6313-8 du Code du travail. Il permet aux bénéficiaires de faire le point sur leurs aspirations, compétences, expériences afin de définir un projet professionnel et selon les cas un projet de formation. Il est juridiquement composé de 3 phases (préliminaire, investigation et conclusion).

DURÉE

10 heures maximum réparties sur 3 à 5 semaines. Un suivi à 6 mois.

POUR QUI ?

Toute personne qui **se questionne quant à son avenir professionnel**.

MODALITÉS POSSIBLES

- En **présentiel** dans nos locaux
- A **distance**
- Mixant **les deux** approches

CONTACT

Contactez-nous au **04.58.14.12.30** ou par mail : contact@siresformation.fr

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

1 000 €

FINANCEMENTS POSSIBLES

OPCO, CPF, Plan de développement des compétences de l'entreprise

REFERENCE SIRES

424103

PRÉREQUIS

Adhésion du bénéficiaire à la démarche

MODALITES D'ACCES

Un entretien préalable sera systématiquement réalisé avec notre psychologue (gratuit et sans engagement). La prestation commence au plus tard 15 jours après la validation du financement.

POUR QUELLES RAISONS ?

- Faire le point sur son parcours, ses savoir-faire et ses motivations
- Identifier ses compétences clés et transférables
- Mieux comprendre ses moteurs professionnels et ses zones de vigilance
- Clarifier un projet professionnel réaliste et aligné avec ses valeurs
- Retrouver confiance en soi et en son potentiel d'actions

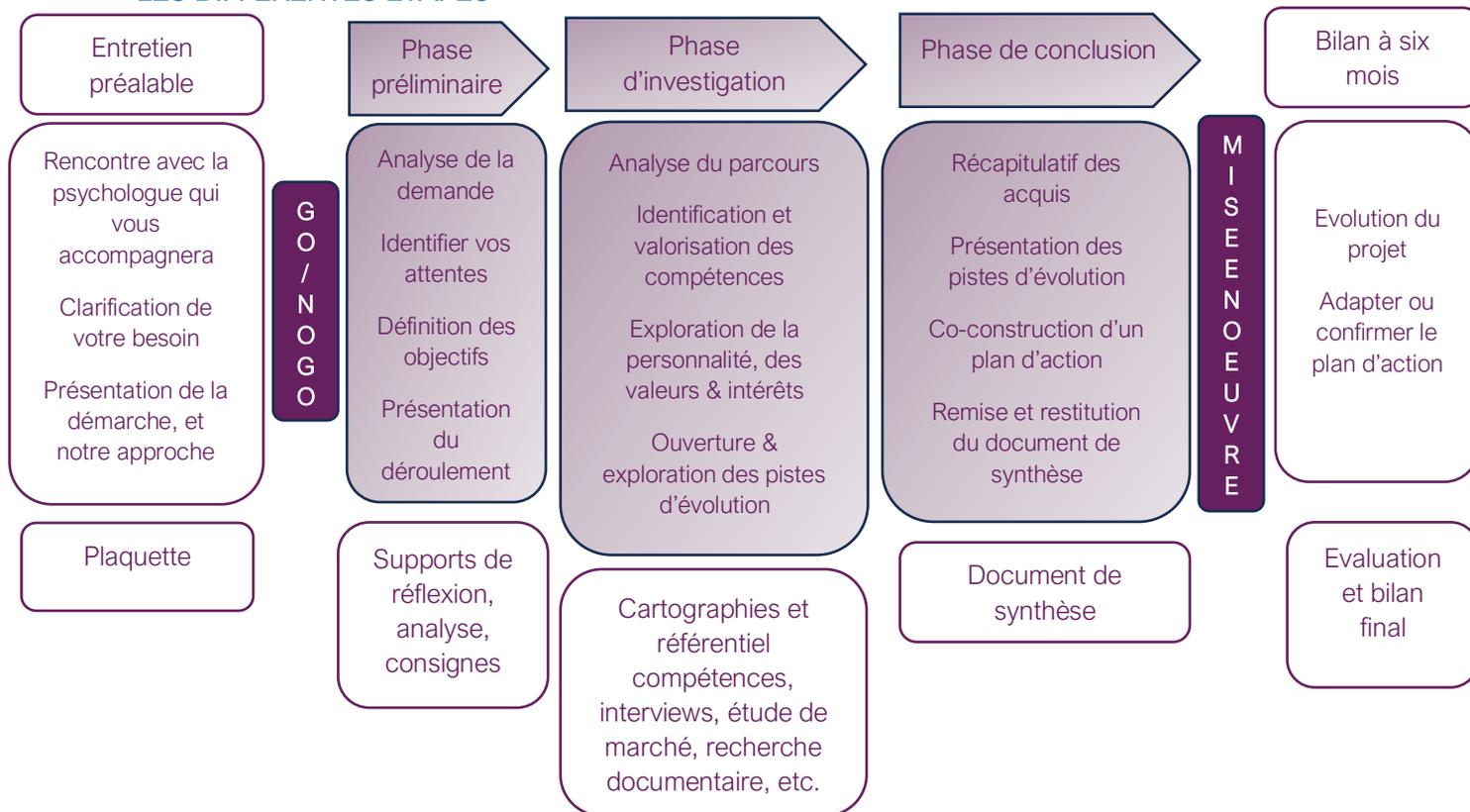
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier ses compétences, aptitudes et motivations
- Prendre conscience de ses ressources et de son potentiel
- Définir un ou plusieurs projets professionnels en cohérence avec son profil

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Elaborer un portefeuille de compétences et de réalisations
- Définir un projet professionnel ou une orientation claire (et ses étapes)
- Identifier les éventuels besoins en formation, développement ou accompagnement
- Construire un plan d'actions concret, réaliste et mobilisable à court terme

LES DIFFERENTES ETAPES



PHASE PRELIMINAIRE – 1 heure environ

Objectif : Analyser la demande, clarifier les attentes et cadrer l'accompagnement

- Recueil des motivations du bénéficiaire
- Analyse du besoin et définition des objectifs
- Présentation de la méthodologie, des outils et du cadre déontologique
- Validation de l'engagement mutuel dans la démarche

PHASE D'INVESTIGATION - 7 heures environ

Objectif : Explorer les compétences, les ressources, la personnalité et les aspirations du bénéficiaire pour faire émerger des pistes de projet

- **Analyse du parcours :** ligne de vie professionnelle, moments clés, réalisations significatives
- **Identification des compétences :** techniques, transversales, comportementales
- **Exploration de la personnalité professionnelle :** traits, préférences, modes de fonctionnement (via tests ou échanges)
- **Clarification des motivations :** valeurs professionnelles, besoins, leviers de motivation
- **Repérage des environnements de travail favorables :** types d'organisation, ambiance, rythmes, métiers
- **Mise en lien profil ↔ pistes professionnelles :** recueil d'idées, premières hypothèses de projets
- **Travail personnel guidé :** fiches de réflexion, tests d'intérêts ou de personnalité, recherches métiers, inventaire de compétences, cartographie de parcours

PHASE DE CONCLUSION – 2 à 3 heures

Objectif : Synthétiser, décider, planifier

- Synthèse des éléments clés du parcours : forces, ressources, pistes émergentes
- Choix et hiérarchisation des pistes professionnelles
- Validation de la faisabilité et de la cohérence entre profil et projets
- Identification des étapes nécessaires à la mise en œuvre : formations, enquêtes métier, candidatures, reconversion, accompagnement complémentaire, etc.
- Rédaction et présentation du **plan d'action** personnalisé
- Remise et présentation de la **synthèse écrite** confidentielle du bilan

SUIVI POST-BILAN (à 6 mois)

- Echange sur vos actions, démarches réalisées

En présentiel, les séances ont lieu dans les locaux situés au **17 rue de la République 73110 La Rochette**.

Les résultats du bilan appartiennent au bénéficiaire.

DUREE DU BILAN ET SUIVI

Ainsi que le prévoient les textes de loi (Code du Travail art.R6313-1 à 6313-8), la durée du bilan de compétences est de **10 heures** incluant entretiens, tests et recherches personnelles.

Un entretien de suivi est systématiquement proposé au bout de 6 mois.

NOTRE METHODOLOGIE

- **Des entretiens individuels**
 - 3 séances de 1 à 2 heures chacune, sur une amplitude de 3 à 5 semaines, soit 4 heures de face à face (en présentiel ou en distanciel) et 6 heures de travail personnel
 - Un entretien préalable visant à rencontrer la psychologue qui vous accompagnera, clarifier vos besoins, présenter la démarche et expliquer les outils utilisés
- **Des tests de personnalité, de motivation et autres questionnaires**
 - Passation de tests psychotechniques
 - Les tests ne sont pratiqués qu'après accord du bénéficiaire
 - Les tests sont présentés en détail avant leur passation et font l'objet d'un débriefing par la suite
- **Du travail personnel à fournir entre les séances**
 - Un "guide bénéficiaire" est fourni dès le début du bilan
 - Chaque séance est préparée en amont par le bénéficiaire
 - Alternance de travail de réflexion, d'échanges, de recherches et d'investigations
- **Une phase de construction du projet concrète et réaliste**
 - Rencontre avec des professionnels du secteur choisi
 - Recherche des organismes de formation éventuels
 - Validation de la faisabilité de chaque piste : marché, profil, environnement
 - Elaboration d'un projet principal et d'un projet alternatif
 - Définition d'un plan d'action détaillé

NOTRE DEONTOLOGIE

- L'adhésion du bénéficiaire à la démarche et confidentialité
- Neutralité et objectivité
- Bienveillance
- Transparence

NOS POINTS FORTS

- Une consultante expérimentée et qualifiée dans les transitions professionnelles (Psychologue du Travail)
- Un accompagnement sur-mesure adapté à vos besoins
- Des outils performants et prédictifs (personnalité, valeurs, motivations...)
- La réalisation d'enquêtes métiers
- La possibilité de réaliser le bilan en « distanciel », « présentiel » ou « mixte »
- Remise d'un livret bénéficiaire lors du démarrage

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos parcours sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous conseillons de nous contacter en amont afin qu'une analyse vos besoins soit réalisée et ainsi prévoir les aménagements nécessaires (réfèrent handicap : fella.beziane@siresformation.fr).

NOS RESULTATS

100 % de satisfaction

100 % des bénéficiaires sont en emploi 6 mois après le bilan de compétences